ANTIQUITÉS NATIONALES.

I.

LA BASTILLE.

Département de Paris. District de Paris. Section de l'Arsenal.

NOUS serions inexcusables de commencer cette histoire des antiquités de l'empire françois, par la description d'un autre monument. Il n'en est point de plus important que la Bastille, par la terreur qu'inspiroit son existence, & par la joie universelle qu'a causée sa chute.

Ce fut Charles V qui fit construire cette redoutable forteresse; mais ce prince, qui mérita le nom de sage, et qui sans doute étoit aussi économe des pleurs de ses sujets qu'il étoit avare de leur sang, ne l'avoit pas destinée au barbare usage auquel elle a depuis été consacrée !

Depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à celui du roi Jean, la ville de Paris s'étoit étendue considérablement du côté du Nord par les fauxbourgs qui s'y formèrent. Pour mettre ces murs en état de défense, contre les Anglois, qui ne cessoient de venir les insulter, on les avoit environnés de fossés et d'arrière-fossés, sans murailles. Charles V ayant conclu la paix avec les Anglois, fit construire des murs et des remparts ; cette clôture commençoit à l'endroit où est aujourd'hui l'arsenal, continuoit par les portes Saint-Martin et Saint-Denis, traversoit les endroits où sont aujourd'hui la place des Victoires, le Palais-Royal et les Quinze-Vingts, et se terminoit à la

rivière au bout de la rue Saint-Nicaise. Cette clôture fut commencée en 1367, et achevée en 1383, sous Charles VI (1).

Charles V pour embellir ce quartier, y fit élever le palais des Tournelles et l'hôtel Saint-Paul, et il construisit la Bastille pour le défendre (2).

Quelques auteurs avancent que Charles V ne fit que rebâtir la Bastille, mais l'opinion la plus probable et la plus universellement reçue, est qu'il en fut le fondateur (3).

Hugues Aubriot, natif de Dijon, intendant des finances et prévôt de Paris, sous Charles V, montra le plus grand zèle pour l'embellissement et la sureté de la ville de Paris (4). Ce fut lui qui fit entreprendre la construction de la Bastille, et il en posa la première pierre.

Cette cérémonie eut lieu le 22 avril 1370 : les travaux furent poussés avec activité, cependant la construction dura douze années, et elle ne fut achevée qu'en 1382 (5).

Aubriot fut la première victime enfermée à la Bastille: la Sorbonne le poursuivit comme juif et comme hérétique, pour avoir réprimé la licence de quelques étudians de l'université, qui se livroient aux plus

---

(1) Description de Paris, par Piganiol, Tome I, page 17.

(2) Histoire de France par Villaret, Tome X, page 193.

(3) Piganiol prétend, Tome V, page 44, qu'on ne peut attribuer à Charles V la construction de la Bastille, sans contredire plusieurs historiens dignes de foi, qui assurent que sous le roi Jean II, le traître Etienne Marcel, prévôt de Paris, fut tué à la Bastille, où il s'étoit sauvé.

Mais Piganiol ne cite point ces historiens dignes de foi. D'ailleurs la plupart des auteurs s'accordent à dire que Marcel fut tué à la porte Saint-Antoine, au moment où il alloit l'ouvrir aux Anglois. Déjà du temps du roi Jean, on avoit, comme je l'ai dit, creusé des fossés qui défendoient ce quartier, et il y avoit probablement alors au lieu où on a construit depuis la porte Saint-Antoine, un pont et une porte que le rebelle prévôt voulut livrer aux Anglois.

(4) Aubriot construisit ou plutôt augmenta le petit Châtelet, réédifia le grand pont, aujourd'hui le pont au Change, que les débordemens de la Seine avoient ruiné, et inventa les premiers égouts souterreins pour les immondices et les eaux inutiles. Ce magistrat allioit l'amour du bien public à des mœurs corrompues.

(5) Art de vérifier les dates, Tome I, page 603. Piganiol, d'après je ne sais quelle autorité, ne place l'époque de cette cérémonie qu'à l'année 1371.



grands excès (6), et il fut plongé, dans les premières années du règne de Charles VI, dans les tours qu'il avoit fait construire (7).

Aubriot fut transféré de la Bastille aux oubliettes de l'archevêché. Il ne demeura pas long-temps dans sa captivité; il en fut tiré en 1381 par les Maillotins (8); ils voulurent le mettre à leur tête: mais trop heureux d'avoir recouvré sa liberté, et trop sage pour la hasarder encore, il résolut de s'éloigner, et se retira dans la Bourgogne, sa patrie, où il termina ses jours.

Le gouvernement de la Bastille fut donné au sire de Saint-George, par Charles VI, en 1404.

Le prince Louis de Bavière, oncle du dauphin, sous Charles VI, en 1413, y fut mis pour commander par le dauphin, le roi étant malade.

Ceci prouve qu'alors le gouvernement de la Bastille étoit regardé comme une place importante, et que les plus grands seigneurs pouvoient occuper.

Thomas de Beaumont fut nommé gouverneur de cette forteresse sous Charles VII, en 1416; il fut tué dans un combat sous les yeux du connétable de Richemont.

Depuis cette époque, la Bastille a toujours été la prison des criminels d'état, et elle a été plus ou moins peuplée, selon le caractère de douceur ou de dureté des rois, ou plutôt de leurs ministres.

Quand les Anglois se rendirent maîtres de Paris en 1420, il s'emparèrent de la Bastille et des autres forts: les troupes de Charles VII, commandées par le connétable de Richemont et par Dunois, et favorisées par les habitans, reprirent cette ville le 13 avril 1336. Ceux des Anglois qui échappèrent au carnage, se renfermèrent dans la Bastille avec Wilbi leur commandant. Il y furent bientôt investis par le connétable; ils capitulèrent et obtinrent la permission de se retirer à Rouen.

---

(6) Art de vérifier les dates, Tome I, page 615.

(7) C'est ainsi qu'Enguerand de Marigny fut pendu au gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait dresser. Un évêque de Verdun fut aussi la première victime des cages de fer qu'il avoit inventées.

(8) On appelloit ainsi ces révoltés, parce qu'ils s'étoient saisis d'un grand nombre de

Le barbare et cauteleux Louis XI remplit la Bastille de ses victimes. Non content de leur faire éprouver toutes les peines et les ennuis d'une longue captivité, ces tourmens lui paroissoient trop doux pour ceux qui avoient eu le malheur de gêner ses desseins, et il trouvoit un sentiment d'orgueil à inventer des supplices inconnus, et dont lui seul pouvoit concevoir l'idée.

Ses cruautés à l'égard du malheureux Nemours surpassent tout ce qu'on raconte des tyrans les plus détestés : on ignore si ce prince étoit coupable ; on peut encore en douter, puisque plusieurs de ses juges eurent le courage de l'absoudre : mais Nemours fût-il aussi criminel que nous le représentent les vils apologistes de Louis XI, les maux qu'il avoit soufferts dans sa prison étoient plus que suffisans pour expier ses crimes.

Ce prince infortuné fut cependant transféré de Pierre-Encise à la Bastille, où il fut renfermé dans une cage de fer qui n'avoit qu'un pied et demi de longueur : ce fut de cette cage qu'il écrivit au roi une lettre capable d'adoucir des tigres, mais non l'ame de Louis XI.

Sa naissance, les services de son père étoient pour lui des crimes de plus ; toutes les règles de la justice furent violées dans l'instruction de son procès, et il fut condamné à perdre la tête (9).

Du nombre de ses juges étoit ce Philippe de Commines, célèbre traître, qui, ayant long-temps vendu les secrets de la maison de Bourgogne au roi, passa enfin au service de France, et dont on estime les mémoires, ces mémoires écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignoit encore de dire la vérité, quoiqu'il les eût composés après la mort de Louis XI.

Le duc de Nemours fut interrogé à la Bastille, dans sa cage de fer, il y subit la question et il y reçut son arrêt : on le confessa ensuite, selon l'usage reçu pour les princes condamnés, dans une salle tendue de noir ; et il obtint pour toute grâce d'être enterré en

---

maillets de plomb, dont Hugues Aubriot avoit muni le magasin de l'hôtel de ville pour armer les Parisiens dans un cas d'attaque imprévue.

(9) Discours historique sur la politique et le caractère de Louis XI, par M. Brizard, page 104.

habit de cordelier. Grâce qui soulagea un peu sa douleur en flattant sa superstition.

L'échafaud fut dressé dans la Halle : dessous étoient les enfans du duc revêtus de robes blanches, afin que le sang de leur père rejaillit sur eux, et que chacune des taches fût apparente. Après cette exécution, on les conduisit en cet état à la Bastille, dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leur corps éprouvoit étoit un continuel supplice : leurs pieds n'y pouvoient trouver une assiette, leur corps n'y pouvoit prendre de repos ; on les tiroit deux fois la semaine de ce lieu épouvantable pour les fustiger ; on leur arrachoit les dents à plusieurs intervalles : enfin les tourmens inouis que souffrirent à la Bastille les princes de Nemours Armagnac seroient incroyables, si ce récit n'étoit attesté par la requête que le plus jeune présenta aux états, après la mort de Louis XI en 1483 (10). L'aîné de ces princes étoit devenu fou.

Jamais les murs affreux de la Bastille n'avoient vu tant de crimes que sous le règne de Louis XI, quoiqu'elle ne renfermât pas toutes les victimes de sa cruauté. Il avoit encore plusieurs châteaux forts, et il livroit à divers supplices aussi atroces que bizarres ceux qu'il y faisoit enfermer.

Les Anglois avoient été chassés de la France. Louis XI avoit plutôt besoin, pour remplir la place de gouverneur de la Bastille, d'un géolier que d'un grand capitaine, il choisit Philippe l'Huilier. Ce fut sous ce prince que les gouverneurs de la Bastille commencèrent à faire le vil métier d'espion et de délateur de leurs prisonniers : Philippe l'Huilier avoit ordre d'être présent à tous les interrogatoires du connétable de Saint-Paul, qui fut condamné à mort ; et c'étoit sous ses yeux que les fils de Nemours recevoient les affreux châtimens qui leur étoient infligés.

Depuis cette époque jusqu'à celle où commencèrent les guerres de religion, la Bastille reçut moins de prisonniers ; mais les temps de Charles IX et de la ligue virent renaître toutes ces atrocités.

En 1588, pendant les troubles de la ligue, le duc de Guise eut le gouvernement de la Bastille. Il prit pour son capitaine Bussi-le-

(10) Voltaire, Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, Tome II, page 265.

Clerc, qui avoit d'abord été maître en fait d'armes, puis procureur; ce scélérat étoit toujours accompagné de spadassins et de meurtriers; il étoit devenu un des chefs de la faction des seize; ce fut lui qui, suivi de ses infames satellites, entra le 16 janvier 1589 à main armée au palais, où il arrêta Achille de Harlay, premier président du parlement, avec cinquante autres magistrats, et les conduisit à la Bastille; là il les fit traiter avec une dureté qui lui valut le nom de grand pénitencier du parlement. Lorsque le duc de Mayenne entra dans Paris, et délivra cette ville de la faction des seize, au mois de novembre 1591, Bussi-le-Clerc rendit la Bastille à condition d'avoir la vie sauve; on lui tint parole; il se sauva à Bruxelles, où il vécut misérablement, faisant le métier de prévôt de salle (11).

C'étoit ainsi que dans ces temps de troubles, dès qu'un parti s'étoit emparé de cette forteresse, il en faisoit contre l'autre l'instrument de sa vengeance.

Dubourg étoit gouverneur de la Bastille en 1594, à l'époque de la réduction de Paris par Henri IV : il se rendit trois jours après. Il en sortit *bagues et vie sauves.* Ce prince nomma Devic pour le remplacer; c'étoit, dit l'histoire, un homme d'un rare mérite.

Sully, l'ami de Henri, succéda à Devic en 1601.

La Bastille, destinée à renfermer les criminels d'état, devenoit aussi quelquefois le théâtre de sanglantes exécutions. Le maréchal de Biron, convaincu d'avoir conspiré contre la France, avec la Savoie et l'Espagne, y fut décapité le 31 juillet 1602 (12). Sully en étoit alors gouverneur.

Si quelquefois on a fait à la Bastille quelques exécutions publiques, de combien d'éxécutions horribles et secrètes ses murs n'ont-ils pas été témoins! Le ministère atteste que depuis long-temps on n'avoit fait exécuter personne dans les cours de la Bastille. Cependant une femme digne de foi a répété souvent à M. Duverney, prêtre, auteur de l'*Histoire de la Sorbonne*, et de qui je tiens ce fait, que pendant sa détention à la Bastille, elle avoit vu dans

---

(11) Dictionnaire historique, au mot le Clerc. Art de vérifier les dates, Tome I, page 660. Brizard, du massacre de la Saint-Barthélemi, etc.

(12) Art de vérifier les dates, Tome I, page 666.

la cour une lumière éclatante, qui ne pouvoit venir que d'un grand nombre de flambeaux, et que tout a dû lui faire présumer qu'ils éclairoient quelque spectacle sanglant.

Sans doute le bon Henri eut à se reprocher moins d'emprisonnemens arbitraires, quoiqu'il se soit aussi rendu coupable de quelques-uns, que les temps où il a vécu rendent plus excusables.

J'ignore si c'étoit un usage avant lui, mais il y faisoit garder le trésor royal. En 1604, dit Sully dans ses Mémoires, le roi avoit sept millions d'or dans la Bastille : et en l'an 1610, il ajoute que le roi avoit pour lors *quinze millions huit cent soixante et dix mille livres d'argent comptant, dans les chambres voutées, coffres et caques étant à la Bastille, outre dix millions qu'on en avoit tirés pour bailler au trésorier de l'épargne* (13).

Reignier nous apprend aussi dans ses vers qu'Henri IV mettoit son trésor à la Bastille.

Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers,
Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
Volant à toute main, ont mis dans leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.
Reignier, Satyre de la Macette.

Sully étoit encore alors gouverneur de cette forteresse ; voilà sans doute pourquoi il y fit placer le trésor de l'épargne de Henri IV. Il remit en 1611 son gouvernement à Louis XIII, qui lui fit donner 60,000 livres de récompense ; il falloit que dans ce temps cette place fût déjà bien lucrative, même pour un Sully.

Marie de Médicis étoit régente, elle s'en fit gouvernante, et en donna la garde à M. de Châteauvieux, son chevalier d'honneur.

Sous le règne de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, la Bastille reçut de grands personnages : le prince de Condé y passa quelques temps ; il y fut gardé successivement par trois officiers, Lauziere, Thières et Persan (14), avant d'être transféré à Vincennes. Ces deux prisons servirent également les projets de Richelieu pour humilier et

(13) Cet argent n'étoit point destiné aux dépenses publiques, il provenoit des épargnes fruit de l'administration sage et économe du vertueux Sully.

(14) Bastille dévoilée, troisième livraison, page 146.

soumettre la noblesse qui jusque-là avoit toujours tyrannisé les rois.

Mazarin ne tira pas un moindre parti de la Bastille : cependant cette forteresse qui avoit si souvent servi ses fureurs, pensa une fois devenir funeste à ses desseins. Dans la journée du faubourg Saint-Antoine, Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, fit ouvrir les portes de Paris à l'armée du prince de Condé, qui étoit perdu sans cet important service ; elle eut même la hardiesse de faire tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille (15).

En 1617 le maréchal de Bassompière, le connétable de Vitry, et le duc de Luynes, eurent successivement ce gouvernement. En 1626, le duc de Luxembourg, qui l'avoit obtenu, fut bientôt remplacé par le maréchal de l'Hôpital.

Le Clerc de la Tremblaye en fut fait gouverneur à l'époque de la Fronde ; la Bastille se rendit alors au prince de Conti, après quelques coups de canon : on exprima dans le onzième article du traité de paix que le parlement fit avec le roi, que la Bastille lui seroit remise : c'étoit le 11 mars 1649. Une des conditions fut que le sieur la Louvière, fils de M. Brosset, en conserveroit le gouvernement. Baisemeaux de Montlesun lui succéda, et y demeura jusqu'en 1697 qu'il mourut, à 88 ans (16).

Benigne d'Auvergne de Saint-Marc, né en 1626, fut successivement gouverneur de Pignerol, du fort voisin d'Exiles, des îles Sainte-Marguerite et Honorat, et enfin, après la mort de M. de Baisemeaux en 1697, il fut nommé gouverneur de la Bastille, où il arriva le 18 septembre 1698, menant avec lui l'homme au masque de fer (17).

Le nom de ce prisonnier est un problème historique qui a exercé la sagacité de plusieurs écrivains, tels que, la Grange-Chancel, le père Griffet, Saint-Foix, Voltaire, l'éditeur des Mémoires du maréchal de Richelieu, etc. C'est une énigme, dit M. de Voltaire, dont chacun veut deviner le mot.

Les systêmes sur cette victime du despotisme royal se partagent en deux classes.

---

(15) Mémoires de Montpensier.

(16) Bastille dévoilée, troisième livraison, page 149.

(17) Bastille dévoilée, neuvième livraison, page 9.

La première comprend les personnages étrangers à la famille de Louis XIV, c'est-à-dire le duc de *Beaufort*, le duc de *Montmouth*, le surintendant *Fouquet*, le secrétaire du duc de *Mantoue*, enfin le patriarche arménien *Avedik*.

La seconde comprend les personnages de la famille de Louis XIV, savoir, son fils naturel le comte de *Vermandois*, un frère cadet, jumeau et aîné de Louis XIV.

M. Charpentier, dans une dissertation qui forme la neuvième livraison de la *Bastille dévoilée*, a discuté ces différentes opinions avec une critique très-judicieuse ; nous y renvoyons nos lecteurs pour les détails ; mais nous croyons fermement avec lui, que l'homme au masque de fer ne pouvoit être qu'un frère aîné de Louis XIV, fruit des amours de la galante Anne d'Autriche sa mère, soit avec Buckingham, soit avec quelque autre de ses favoris.

L'histoire curieuse des longs malheurs de ce prisonnier est consignée dans cet écrit et dans plusieurs autres : elle n'est assurément pas indifférente sous un point de vue politique ; on y voit les raffinemens de précautions dont les despotes savent faire usage, pour étouffer les secrets qu'ils veulent empêcher de se répandre. Des malheureux furent égorgés, seulement parce qu'il étoit possible qu'ils eussent pénétré quelque chose de ce terrible mystère.

Les gardes du prisonnier avoient ordre de le tuer à l'instant, s'il laissoit voir son visage. On le traitoit d'ailleurs avec une considération qui devoit lui être importune : après sa mort on n'oublia rien pour que ce secret fût enseveli avec lui. Peu de personnes en ont eu connoissance : madame de Pompadour le savoit, mais Louis XVI l'ignore peut-être.

On a cherché à justifier Louis XIV de cet acte de rigueur, on ne peut l'excuser ; il est vrai que les despotes asiatiques font souvent crever les yeux à leurs frères, et même les condamnent à mort à l'époque de leur avénement au trône, pour les empêcher de fomenter des troubles dans l'État.

Louis XIV fut moins cruel qu'eux dans cette circonstance, mais il fut cruel, et cette action est pour sa vie une tache que rien ne peut effacer.

Bernaville obtint ce gouvernement en 1718. Constantin de Ren-

neville le peint comme un homme atroce. Il en étoit gouverneur quand Voltaire y fut enfermé (18).

Les derniers gouverneurs ont été Jourdan Delauney, Pierre Baisle, François Jérôme d'Abadie, de Jumilhac, et enfin Jourdan Delauney.

Lorsque Louis XIV eut rendu son édit contre les duels, plusieurs courtisans qui s'étoient battus furent mis successivement à la Bastille; le maréchal de Richelieu y fut détenu deux fois pour cette cause.

Mais l'époque n'étoit pas encore venue, qui devoit remplir ce gouffre infernal de nouvelles victimes. Quand Louis XIV eut abandonné sa confiance aux jésuites, et qu'il eut commencé à se mêler des querelles de religion, la Bastille fut peuplée de malheureux dont tout le crime étoit de n'avoir pas voulu signer le formulaire ou adopter les cinq propositions. La quantité innombrable de lettres de cachet que fit expédier le jésuite le Tellier, le persécuteur des jansénistes, est si prodigieuse, que l'expédition de ces lettres parut depuis une chose à peu près indifférente, et que la liberté des citoyens fut enchaînée, qu'ils virent même leurs jours menacés pour une chanson, pour un mot échappé dans les conversations contre la maîtresse d'un homme en place, contre un commis, enfin contre un homme qui jouissoit de quelque crédit.

Les ministres, fatigués de la peine que leur donnoient tant de signatures, firent faire des griffes pour mettre plus de promptitude dans l'opération; ils poussèrent la prévoyance et l'attention jusqu'à distribuer à quelques gens en place ou en crédit, un certain nombre de lettres de cachet où il n'y avoit plus que le nom à remplir.

Aussi vit-on bientôt emprisonner des maris dont on vouloit avoir les femmes, des frères pour les forcer à abandonner leur héritage, des filles qu'on n'avoit pu séduire, etc.

Cette prison fut principalement affectée aux gens de lettres dont le grand forfait étoit d'éclairer le peuple sur ses véritables droits; et le ministère alloit jusqu'à faire également enfermer les libraires et

(18) Bastille dévoilée, première livraison.

les colporteurs comme des empoisonneurs publics. Les hommes les plus courageux ont gémi à la Bastille, et ses cachots ont vu Freret, Voltaire, Diderot, et tant d'autres dont les ombres généreuses ont dû tressaillir de joie au moment de sa destruction, s'il leur reste encore quelque souvenir des maux qu'elles y ont éprouvés.

Le parlement s'est quelquefois élevé contre ces emprisonnemens illégaux, mais jamais avec une énergie qui pût prouver qu'il ne vouloit que servir l'humanité. L'abolition des lettres de cachet étoit plutôt un cri de guerre qu'il faisoit entendre dans ses querelles avec la cour et le ministère, pour réveiller l'indignation publique; indignation qui ne pouvoit pas avoir alors de suites efficaces, parce qu'aucun bon François ne vouloit embrasser la cause d'un corps qui ne cherchoit qu'à étendre son autorité sur les débris de l'autorité royale, et qui redoutoit autant que la cour même d'assurer la liberté du peuple.

D'ailleurs, quoique le parlement eût réclamé plusieurs fois contre les prisons royales, cela n'empêchoit pas qu'il n'acceptât les commissions nommées par le roi, et que les commissaires tirés de son sein ne se transportassent à la Bastille pour y interroger les prisonniers; mais aucun magistrat en robe, excepté le lieutenant de police, ne pouvoit entrer dans la Bastille. Quand le parlement avoit accepté une commission pour instruire le procès d'un prisonnier, il n'étoit pas permis aux juges d'entrer dans le château où ils tenoient leurs assises, on leur amenoit la victime chez le gouverneur (19). C'est ainsi que Lalli a été interrogé et jugé. Cependant, lors de la fameuse affaire du collier en 1787, le parlement exigea que les prisonniers fussent transférés à la conciergerie avant de porter son jugement, mais la plupart furent interrogés à la Bastille.

Louis XVI avoit senti lui-même tout ce que ces emprisonnemens avoient d'injuste : ce prince, qui avoit aboli la torture, substitué à des gouffres empestés des prisons plus saines, avoit dit dans sa déclaration du 30 août 1780 : « Ces souffrances inconnues et ces peines » obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de » l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre

(19) Linguet, Mémoires de la Bastille, page 111.

» justice. » Cependant les ministres, les gens en place, tous ceux qui avoient fait de la Bastille l'instrument de leurs passions et de leur vengeance, étoient parvenus à rendre nulles ses bonnes intentions.

Les réclamations contre les lettres de cachet devinrent plus fortes à l'époque de la première assemblée des notables : la cour, que ses profusions avoient mise à la merci du parlement, qui se paroît du nom de défenseur du peuple, ne pouvant plus résister avec succès, conjura pour un temps l'orage : on demandoit l'abolition des lettres de cachet ; la promesse d'en modérer l'abus fut regardée comme un bienfait.

Mais les esprits en se réunissant avoient acquis plus de force ; à l'époque des élections pour les états-généraux, on demanda dans tous les cahiers l'abolition des lettres de cachet. Dans le dernier article du cahier du tiers-état de Paris, il est dit : « Que les états-généraux » s'assemblent désormais à Paris, dans un édifice public destiné à » cet usage. Que sur le frontispice il soit écrit : PALAIS DES ETATS- » GÉNÉRAUX ; et que sur le sol de la Bastille détruite et rasée, on » établisse une place publique, au milieu de laquelle s'élèvera une » colonne d'une architecture noble et simple, avec cette inscription : » A LOUIS XVI, *restaurateur de la liberté publique* (20). »

Plusieurs artistes s'étoient occupés du projet d'un monument à élever sur l'emplacement de la Bastille ; mais quoique depuis l'ouverture des états-généraux on n'y emprisonnât plus personne, elle subsistoit encore, et elle menaçoit toujours la liberté.

Depuis la séance royale du 23 juin 1789, des bruits s'étoient répandus que des fers devoient être le prix du patriotisme énergique que quelques membres des communes avoient développé à la suite de cette séance mémorable. Les François ne passoient plus devant la citadelle du despotisme sans la regarder avec indignation : mais que pouvoit encore leur rage impuissante !

Enfin le 14 juillet suivant, jour à jamais célèbre, puisque c'est celui auquel un grand peuple a conquis sa liberté, les citoyens de Paris s'emparèrent de la Bastille. Je ne rappellerai point tous les faits

(20) Procès-verbal de l'assemblée générale des électeurs de Paris, Tome III, page 120.

mémorables qui ont accompagné la prise de cette forteresse ; ils sont consignés dans tous les écrits qui ont traité de la révolution (21), ils sont gravés dans l'ame forte et tenace des hommes libres, et ne sortiront jamais de leur mémoire. Il suffira d'en tracer en passant le tableau.

Les premiers qui se portèrent à la Bastille n'y demandèrent que des munitions et des armes, on les refusa ; mais pendant qu'on faisoit de ce côté des tentatives inutiles, les portes des magasins des invalides étoient ouvertes, et le peuple s'y pourvut abondamment, pour devenir libre, des armes que le despotisme avoit rassemblées pour perpétuer son esclavage.

Il fallut la journée entière pour épuiser le magasin, et à midi le siége de la Bastille étoit commencé. De tous côtés on n'entendoit que ce cri de ralliement, *à la Bastille*, *à la Bastille* : le bruit du canon se fait entendre, il irrite les citoyens au lieu de les intimider : on veut épargner le sang, plusieurs députations partent de l'Hôtel-de-Ville et des districts ; elles sont exposées au feu de la place, celle de la Ville y pénètre en vain. M. Thuriot, électeur, veut engager le gouverneur Delauney à se rendre. Son esprit étoit égaré, il étoit incapable de prendre aucun conseil salutaire ; il promet cependant de ne pas faire tirer le canon. La députation arrive à l'Hôtel-de-Ville, elle veut instruire le peuple assemblé à la Grève, de cette disposition, mais un coup de canon est le signal du combat, et dès-lors l'air retentit de mille cris de *à la trahison*, *à la perfidie* ; on annonce que déjà les maisons de la rue de la Cerisaie se remplissent de blessés ; que M. Delauney avoit fait baisser le premier pont de la forteresse, pour engager le peuple à s'approcher ; que le peuple s'étant livré en effet à cette marque de confiance, avoit essuyé aussitôt une décharge de toute la mousqueterie de la forteresse (22). Les citoyens poussent des cris de rage, on veut leur persuader de se retirer : Non, disent-ils, nos cadavres serviront à combler le

(21) On peut lire sur-tout l'ouvrage de M. Dussaulx, intitulé, De l'Insurrection parisienne et de la prise de la Bastille, ouvrage propre à fortifier et à répandre le saint amour de la liberté.

(22) Procès-verbal des électeurs, Tome I, page 313.

fossé. Trois cents gardes françoises arrivent à cette attaque avec leur canon ; Arné, Elie, Hulin, et tant d'autres, y font des prodiges de valeur ; enfin, à quatre heures le pont-levis tombe, la Bastille est prise, et le pavillon blanc flotte sur ses tours menaçantes.

M. Delauney est arrêté par le peuple ; sa tête s'étoit perdue au moment de l'attaque ; il auroit pu sans doute se rendre avec honneur à ses concitoyens armés pour la liberté, ou se défendre avec plus d'habileté, mais son délire ne lui laissa le choix d'aucun parti salutaire : sa décoration militaire lui est arrachée par le peuple, on l'entraîne, on veut le mener à la Ville ; mais les efforts pour l'y conduire sont impuissans, et bientôt sa tête, séparée de son corps et portée au bout d'une pique, atteste à tous les citoyens que la prise de la Bastille est certaine.

Dans son délire il avoit voulu mettre le feu aux poudres ; que seroit devenue une partie de la ville ! Il est retenu par Ferrand et Becard : le premier vit encore, mais l'autre a été immolé par méprise. Que son nom vive au moins dans la mémoire des patriotes !

On a voulu diminuer la gloire de cette prise, en disant que le gouverneur ne s'étoit pas défendu : sans doute il s'est mal défendu, il auroit pu tenir plus long-temps et tuer plus de monde ; mais les assiégeans n'en ont pas moins éprouvé le feu de la mousqueterie et du canon de la place ; ils ignoroient en poursuivant leur attaque, si la victoire leur seroit long-temps disputée, elle n'en a donc pas été moins glorieuse, elle n'en a pas moins été teinte du sang pur des citoyens. On a inscrit les noms de quatre-vingt-huit morts, de soixante blessés et de treize estropiés (23), sans compter ceux dont on n'a point eu connoissance ; il est donc faux que, comme l'ont prétendu ceux qui ont voulu ternir la gloire de cette journée, la Bastille n'ait point été défendue.

Le siége de la Bastille ne dura que quatre heures ; on ignoroit encore dans quelques quartiers de Paris, qu'elle fût assiégée, et déjà elle étoit prise. Dès que la nouvelle en fut répandue, l'ivresse devint générale ; on ne peut exprimer quel fut l'empressement de toutes

(23) Insurrection parisienne, page 161.

les classes de citoyens à fouler d'un pied libre les tours de cet asile de douleurs.

A peine la ville de Paris fut-elle en possession de la Bastille, que tous les districts demandèrent qu'elle fût démolie. Les ouvriers y furent mis aussitôt, mais chacun voulut leur disputer l'avantage d'enlever quelque pierre de cet édifice de la tyrannie.

Les travaux furent poussés avec une grande activité, chaque jour on voyoit diminuer l'orgueil de ses tours. Quelques citoyens conservèrent des pierres, des clous, et d'autres débris de la Bastille, comme des monumens précieux ; on imagina de faire avec les pierres des encriers, on en incrusta même quelques parcelles dans des bagues, et on vendit de ces encriers et de ces bijous jusque dans les pays étrangers : mais personne ne sut faire de ces décombres un plus bel emploi que M. Palloi, dont j'aurai bientôt occasion de parler.

Quand la Bastille fut rasée jusqu'aux cachots, on pénétra dans ces abymes ; parmi la terre grise des latrines qu'on avoit vidées, on trouva une grande quantité d'ossemens, la plupart brisés ou en dissolution, parmi lesquels il y avoit un tibia bien conservé (24).

Sous le bastion, dont le gouverneur avoit fait un jardin, promenade usurpée sur le terrain des prisonniers, il y avoit une suite de voûtes, de galeries ténébreuses, asiles affreux de la douleur et de la mort, où la tyrannie ensevelissoit ses victimes : on y découvrit d'abord un cadavre dont la tête plus élevée que le reste du corps qui étoit un peu incliné, portoit sur le massif de l'escalier ; ce cadavre paroissoit être celui d'un homme de cinq pieds huit pouces de hauteur : les os et les cartilages étoient consommés par la chaux dont il étoit environné. On voyoit encore des cheveux au-dessus de la tempe gauche (25), ce qui fit penser à quelques anatomistes qu'il n'étoit pas aussi ancien que d'autres anatomistes de l'académie des

---

(24) Dussaulx, de l'Insurrection parisienne, page 234.

(25) Ceci est consigné dans le procès-verbal du dictrict de Saint-Louis de la Culture, lu à l'assemblée des représentans de la commune de Paris, le 14 mai 1790. (Voyez l'Insurrection parisienne, par M. Dussaulx, page 234.

Sciences l'ont prétendu, dans un procès-verbal répandu par les journaux.

Ce cadavre et ces ossemens furent transportés sur une planche, dans un caveau où il y avoit déjà un autre cadavre découvert le vendredi-saint, et qui parut être à peu près de même date que le premier. Il reposoit sur les marches du même escalier, la tête en bas. Ce second cadavre étoit tourné en sens contraire à l'autre. Il étoit éloigné du premier environ d'un pied et demi, mais un peu plus élevé. Des pierres en forme de cercueil ne l'entouroient pas comme le premier; mais il étoit adossé au mur du caveau, du côté du couchant, et placé sur le flanc droit.

Les ossemens n'en étoient pas bien conservés, à cause des éboulemens et de la pluie qui suspendit le travail. Les dents étoient encore entières et fermes dans leurs alvéoles. On pourroit croire que ce cadavre est antérieur au premier; et à en juger par les ossemens, il n'annonçoit guère qu'une taille d'environ cinq pieds trois pouces (26).

Ces ossemens, ces cadavres attestent les vengeances ténébreuses de ceux qui pouvoient ouvrir à leur gré les cachots de la Bastille; ils s'élèveront contre leur mémoire, et montreront le lieu qui les recéloit à ceux qui pourroient encore regretter l'ancien régime. Les despotes croyoient avoir pour jamais enseveli leurs crimes, mais le jour qui devoit éclairer leurs forfaits s'est levé sur la France, et comme l'a dit M. Mirabeau l'aîné, *les ministres ont oublié de manger les os.*

Ces cadavres furent inhumés peu de temps après, et voici ce qu'en dit la *Chronique de Paris* (27): » Les corps trouvés dans l'un des » cachots dépendans de la Bastille, ont été, le premier juin 1790, » déposés dans le cimetière Saint-Paul. La cérémonie funèbre a été » accompagnée de toute la pompe possible: le cercueil étoit porté » par douze ouvriers employés à la démolition de cette forteresse: » ceux qui avoient déterré les cadavres, tenoient le poêle armés de » leurs outils, d'où pendoient des écriteaux portant ces mots: » *Tremblez, ennemis du bien public!* Sur le cercueil étoient la chaîne et

(26) Idem. page 237.
(27) Année 1790, N°. 159.

» le

» le boulet trouvés près de l'une de ces victimes. Le président, le » corps des citoyens du district de la Culture, et le bataillon du même » district, ont assisté à ces funérailles. »

M. Palloi, a fait élever, à ses frais, un tombeau aux victimes égorgées par le despotisme ministériel, dans les cachots ténébreux de la Bastille. Ce monument, où reposent les cendres de ces infortunés, est fait des pierres mêmes des prisons où ils gémissoient, et orne le cimetière de Saint-Paul. La composition en est simple, et appelle la tristesse. Sur une pierre sont ces mots : *Ex unitate libertas;* et l'épitaphe suivante :

Qui nos incarcerabat viventes,
Nos adhuc incarcerat mortuos lapis.

On y lit aussi : » Sous les pierres mêmes des cachots où elles gémis- » soient vivantes, reposent en paix quatre victimes du despotisme. » Leurs os découverts et recueillis par leurs frères libres, ne s'élèveront » plus qu'au jour de justice, pour confondre les tyrans. »

A l'époque des fêtes fédérales, tous les députés des départemens se hâterent de visiter le lieu qui étoit il y a un an écrasé du poids de la Bastille ; et la municipalité imagina de donner une fête patriotique sur le terrain même qu'elle avoit occupé.

Sur l'emplacement de cette ancienne forteresse, représentée par les restes de ses huit tours, on avoit placé des arbres encore verts : chacun de ces arbres portoit le nom d'un département, et ils étoient entourés d'un cintrage d'illuminations de diverses couleurs. Au milieu de cette enceinte étoit placée une colonne aussi illuminée, qui figuroit positivement la même élévation qu'avoit la Bastille, et au haut de laquelle flottoit dans les airs un étendard aux trois couleurs de la nation, avec cette seule devise, *Liberté.* Au bas de cette colonne, un orchestre nombreux faisoit danser une foule de citoyens, et sur chacune des tours, il y avoit encore un petit orchestre qui servoit à différentes danses particulières.

Au-dessus de chaque porte d'entrée, on lisoit cette inscription, sublime dans sa simplicité : ICI L'ON DANSE.

Cette inscription formoit un contraste frappant avec les débris de

la Bastille qu'on avoit enterrés à côté du bosquet artificiel, et parmi lesquels on voyoit, avec des fers et des grilles, le bas-relief trop fameux, représentant des esclaves enchaînés, et qui décoroit dignement l'horloge de cette redoutable forteresse.

Un contraste plus intéressant encore se présente à l'esprit de ceux qui se rappellent qu'en 1744, le jour où une ivresse générale célébroit la convalescence de Louis XV, un des prisonniers de la Bastille mit sur la fenêtre de son donjon, un papier éclairé par derrière d'une lampe qui laissoit lire ces mots : *Gaudet et ipse dolor*. On n'a point appris que ce prisonnier ait obtenu sa liberté (28).

Aujourd'hui le terrain est entièrement dégagé, il n'en reste plus que les fondations : on ignore encore à quel usage il est destiné.

Avant la destruction de la Bastille, cette forteresse étoit très-peu connue : on faisoit jurer à chaque prisonnier, avant d'en sortir, qu'il ne publieroit rien de ce qu'il auroit pu voir ou entendre. On auroit pu tirer un grand parti pour l'histoire, de l'énorme amas de papiers qui y ont été trouvés, et qui sont entre les mains de la municipalité. Trente commissaires ont été nommés pour les rédiger, et cependant il y a tout lieu de penser qu'ils ne verront jamais le jour.

Les Mémoires de la Porte, de Gourville, de Madame de Staal, ne nous apprennent presque rien sur cette forteresse. On ne sauroit mettre au rang des livres que l'on peut consulter avec succès, les *Mémoires de la Bastille*, ou *Histoire de l'inquisition de la Bastille*, publiée en 1777, par Constantin de Renneville, quoiqu'elle soit en quatre gros volumes in-8°, et que son titre semble annoncer un ouvrage important.

Ces mémoires sont un tissu de grossièretés dégoûtantes et de fables absurdes.

L'auteur s'amuse à créer des romans sur les divers prisonniers qui étoient alors détenus ; mais ces romans sont aussi ennuyeux qu'invraisemblables : il se plaît sur-tout à invectiver le redoutable lieutenant de police d'Argenson.

Il a paru en 1774, sous le titre de *Remarques historiques et anecdotes sur le château de la Bastille et l'inquisition françoise*, un petit

(28) Confédération nationale.

écrit composé par une personne qui avoit été renfermée long-temps à la Bastille : cet écrit pouvoit être regardé comme contenant les descriptions les plus exactes et les plus neuves qu'on eût donné jusqu'alors ; aussi a-t-il été extrêmement prohibé!

Le célèbre Howard, venu à Paris pour visiter les prisons et les hôpitaux, et exercer cet esprit philanthropique qui rend sa mémoire si chère aux ames sensibles, ne put obtenir de visiter la Bastille. Comment pouvoit-il espérer cette permission, puisqu'on ne souffroit pas même qu'un passant s'arrêtât une minute pour en considérer l'extérieur (29). Ce qu'il a dit de la Bastille est tiré du petit ouvrage que je viens de citer.

M. Linguet publia en 1782, dans ses *Annales politiques*, des mémoires sur la Bastille : mais plein de sa propre cause, il ne s'attache qu'à ce qui lui est particulier ; il trace un tableau énergique des persécutions qu'il a éprouvées, et peint les vexations, les rapines et les lâches cruautés des vils agens des ministres, attachés à la Bastille, avec les couleurs qui lui sont propres.

Depuis la prise de la Bastille, il a paru sur cette forteresse un grand nombre d'ouvrages, mais il y en a peu d'importans. On trouve dans le *procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, et dans l'*Insurrection parisienne* de M. Dussaulx, tous les détails relatifs au siége et à la prise de la Bastille.

Le comité de la municipalité n'ayant rien publié des papiers dont il a le dépôt, quelques particuliers ont fait imprimer ce qu'ils ont pu rassembler de ceux sur lesquels le peuple fit main-basse au moment de la prise.

La plus curieuse de ces collections est la *Bastille dévoilée*, dont il a paru neuf livraisons. On y trouve des notices très-intéressantes sur le régime intérieur de cette prison, sur le nom des prisonniers, l'époque et la cause de leur détention, depuis 1663. L'auteur de cette intéressante collection, qui n'a pas peu contribué à faire haïr le despotisme, est M. Charpentier.

On a aussi publié chez Buisson, libraire, un recueil intitulé *Mémoires de la Bastille* ; il contient des anecdotes intéressantes.

---

(29) Howard, Etat des hôpitaux, des prisons et des maisons de force, Tome I, page 380.

C'est dans ces deux ouvrages que se trouvent les motifs ou les prétextes qui faisoient plonger des êtres vivans dans ce vaste tombeau. — L'un a l'esprit dérangé; — l'autre est mélancholique; — un troisième prétend être le prophète Enoch.

Richard est embastillé pour recherche de trésors; — Davaut pour fait de quiétisme; — Marie Jeanne le Lièvre, pour être tombée d'épilepsie au milieu de la rue; — Roland, parce qu'il vouloit se donner au diable; — Jacques Mercier pour avoir fait une estampe représentant le pape lardé de jésuites; — l'abbé Dourdan pour avoir dit que les ministres étoient de f...gueux; enfin le cardinal de Fleury, seul, pendant son administration avoit, expédié 54000 lettres de cachet, sur la seule affaire de la bulle *Unigenitus*.

Rien ne pouvoit égaler l'atrocité de ces peines arbitraires, que la dureté des gardiens de cette forteresse. Je vais en citer quelques exemples puisés encore dans la *Bastille dévoilée*.

Un prisonnier nommé Pizzoni, demande à écrire au lieutenant de police, il écrit et demande qu'on permette de le raser: on a trouvé sur la marge, — Je veux bien qu'on le rase et qu'il m'écrive. — Un autre prisonnier ne demande qu'à voir le nom de sa femme écrit par elle-même sur une carte, afin de s'assurer si elle vit encore: on lit à la marge, *Non répondu*.

Si la Bastille servoit à tourmenter les innocens, elle n'étoit pas moins utile aux despotes pour soustraire les grands criminels à la vengeance des lois. Dès qu'un noble (il y en avoit alors) s'étoit rendu coupable de quelque forfait qui appelât sur sa tête des supplices qui pouvoient effrayer ses semblables, une lettre de cachet l'enlevoit au glaive de la loi; et enfermé dans ce tombeau des vivans, les peines qu'il éprouvoit étoient de nouveaux crimes du despotisme, puisqu'elles étoient inutiles à la société.

Ce n'étoit pas les hommes seulement qu'on mettoit à la Bastille: le despotisme, étendoit sa vengeance jusque sur des êtres inanimés, il y faisoit enfouir des éditions entières; plusieurs ouvrages faits pour éclairer les hommes y ont été retrouvés, et les œuvres de Mably, ce prophète de la liberté, y ont été mises à l'époque même de l'ouverture des états-généraux.

La Bastille inspiroit aux étrangers une telle frayeur, qu'il falloit

qu'elle fût balancée par tous les plaisirs que l'on trouve à Paris, pour qu'ils vinssent dans cette capitale. Les Anglois sur-tout ne parloient de la Bastille qu'avec effroi. Voici ce que M. Ratt en dit dans un poëme sur l'humanité.

Here the poor captive, torn from child and wife,
From youth to age groan'd out detested life.

» C'est là que le malheureux prisonnier, arraché du sein de sa femme » et des bras de ses enfans, souvent après avoir consumé sa jeunesse, » traîne en soupirant sa détestable vie. »

Voici ce qu'il dit encore dans un autre endroit du même poëme.

To Soothe a mistress wanton, Louis gave
To one who dare be just, this lingering grave,
To one who dare a prostitute pourtray,
And bring his honest satyre into day.
How sinks the heart to pace this gloomy yound!
How pants the muse to leave this tyrant ground!

» Pour plaire à sa maîtresse coupable, Louis destina cette tombe » *lente* à l'écrivain qui osa être juste, et qui eut le courage de dénoncer » une prostituée, et de publier une généreuse satire. Combien le cœur » est affligé en parcourant ce sombre séjour! Comme ma muse s'em- » presse de quitter cette terre tyrannique (1)! »

---

(1) La Bastille n'a pas toujours été uniquement consacrée à renfermer les *prisonniers d'état*, et les fêtes de la fédération ne sont pas les premières qui y ayent été données. « En 1518 François I reçut les ambassadeurs d'Angleterre avec tant de magnificence, » qu'il ne s'est jamais rien vu de pareil. Au mois de décembre, il fit tendre les murs du » premier étage de la cour de la Bastille de draps de laine blancs, tannés et noirs, » qui faisoient la livrée de François I, et couvrir tout le reste de plus de douze cents » torches, qui jetoient tant de clarté, qu'en pleine nuit il sembloit qu'il fît jour. La » grande quantité de belles et riches tapisseries qui parèrent tous les étages de la Bastille, » et le pompeux appareil du festin, qui dura jusqu'à minuit, répondoient bien à cette » somptuosité; mais les moresques d'hommes et de démons, vêtus d'or et d'argent, qui » dansèrent après le banquet, surprirent et divertirent agréablement la compagnie; briéve- » ment, on ne sauroit exposer le triomphe fait tant en viandes qu'en paremens ». *Journal de François I.*

PLAN DE LA BASTILLE.

APRÈS avoir tracé l'histoire de la Bastille, ils est temps de commencer sa description. Lors de sa fondation, cette forteresse étoit différente de ce que nous l'avons vue, elle ne consistoit qu'en deux tours, celles du Trésor et de la Chapelle (30), toutes deux isolées, et dont chacune defendoit un des côtés du chemin qui conduisoit à Paris: on éleva ensuite deux autres tours derrière les premières, et qui leur étoient parallèles : on pense que ces deux tours, celles de la Liberté et de la Bertaudière (31), étoient aussi isolées, et que le chemin les traversoit aussi (32): mais cette opinion est combattue par l'auteur de la *Bastille dévoilée*. Il assure que la démolition du mur qui joignoit ces deux tours, a prouvé qu'il avoit existé à l'époque de leur construction : il seroit cependant singulier que ces deux tours eussent été réunies par un mur, pendant que les premières étoient isolées: cependant, quel que soit le sentiment que l'on se forme à cet égard, il est certain que l'on passoit entre ces quatre tours pour arriver dans Paris.

Vers l'an 1383, Charles VI fit ajouter les autres tours aux anciennes; il les réunit entre elles par des murs de huit pieds d'épaisseur. Le tout fut environné d'un fossé profond de vingt-cinq pieds, la voie publique fut tracée au-dehors, et ce château conservant son premier nom, fut toujours appelé depuis la Bastille (34).

Ce que l'on y a ajouté de fortifications à la moderne, fut commencé, selon Piganiol, le 11 août 1553, et fut fini en 1559. Il consistoit, dit cet auteur, en une courtine flanquée de bastions; mais

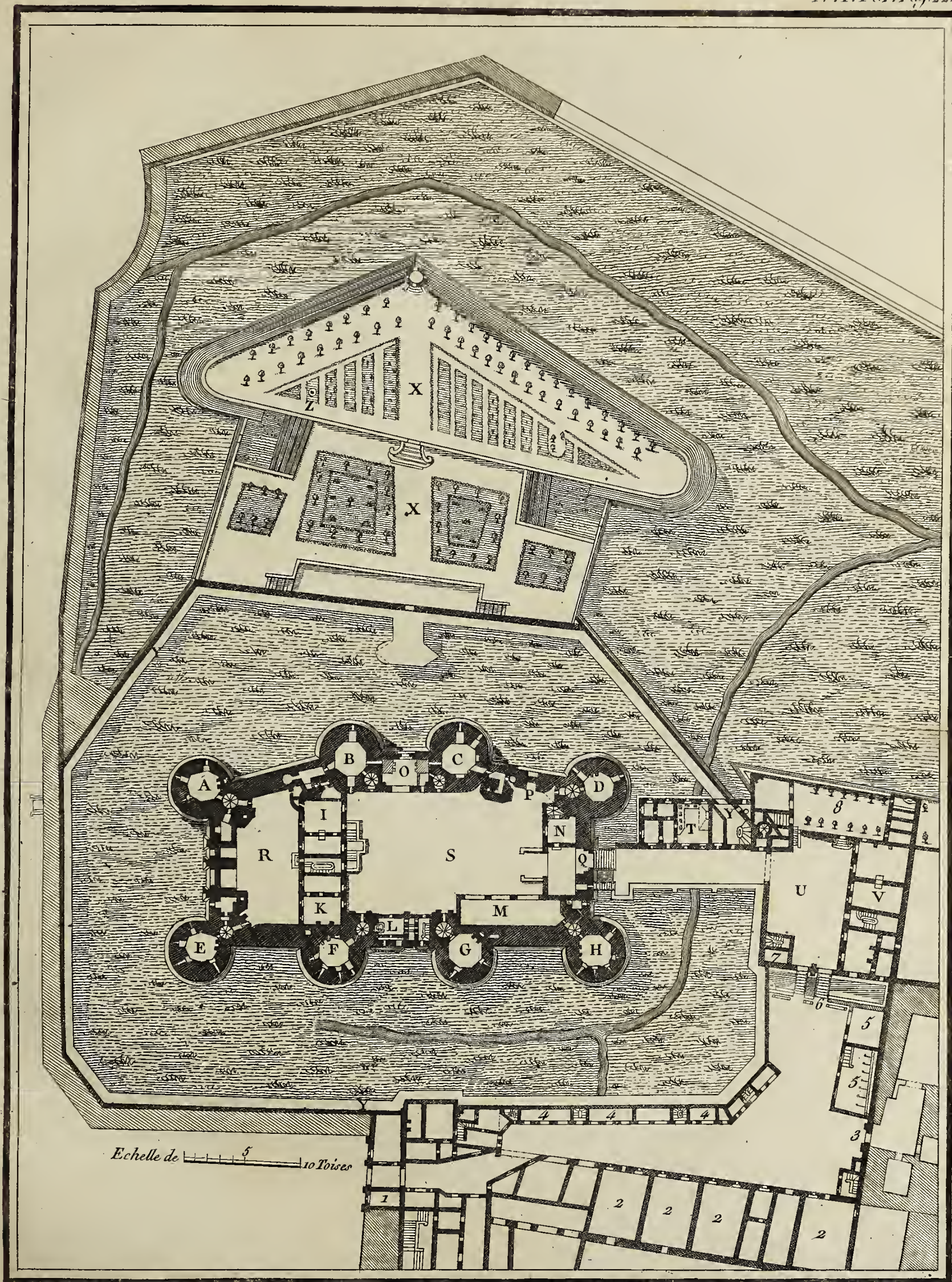
(30) *Suprà*, page 2.

(31) *Suprà*, page 3.

(32) Remarques historiques sur la Bastille, page 3.

(33) Bastille dévoilée, seconde livraison, page 9.

(34) On appeloit ainsi tous les châteaux fortifiés avec des Tours. Ducange dérive ce mot de *Bastia*, *Bastila*, *Bastile*, dont on a fait *Bastille*, *Bastie* et *Bastide*, selon les lieux. On appeloit ainsi autrefois tous les châteaux fortifiés.



J. Phi. Charpentier Sculp.

PLAN DE LA BASTILLE.

il n'y avoit qu'un bastion qui fît vraiment partie du château de la Bastille ; il est entier et à orillons. La courtine et le demi-bastion qui le terminent, appartiennent à l'enceinte de Paris. Les habitans de cette ville furent taxés de quatre à vingt cinq livres tournois chacun, pour les frais de ces travaux. Ce ne fut qu'en 1634 qu'on éleva les boulevarts, qu'on vient d'abaisser il y a quelques années, et qu'on creusa les fossés, qu'on a comblés dans le même temps.

Tel étoit alors le château de la Bastille. Je vais actuellement le décrire tel qu'il existoit à l'époque du 14 juillet 1789.

On y entroit par une porte qui donne sur la rue Saint-Antoine, en face de la rue des Tournelles. *Planche* I, N°. 1. Au-dessus de la première porte étoit un magasin considérable d'armes de différentes espèces, parmi lesquelles il y en avoit de fort curieuses par leur forme et par leur antiquité. A côté de cette porte étoit un corps de garde. Cette porte conduisoit à une petite cour dans laquelle on voyoit à main droite les casernes des invalides, N°. 2. Sur la gauche, N°. 4, étoient des boutiques louées au profit du gouverneur. En face, N°. 3, on trouvoit une autre porte qui conduisoit à l'arsenal en tournant à gauche. A côté de cette porte, on avoit sur sa droite des écuries et des remises, N°. 5. En face, N°. 6, étoit le premier pont-levis, et auprès, à main gauche, un corps de garde, N°. 7.

Quand on avoit passé ce pont-levis, on entroit dans la cour du gouvernement U ; à droite étoit la maison du gouverneur V, et en face, N°. 8, une terrasse et quelques dépendances de la maison. En tournant à gauche, on voyoit la véritable entrée de la prison, le fatal pont-levis Q, qui, quand on l'avoit une fois passé, étoit souvent fermé sans retour : après ce pont-levis, on trouvoit encore une forte grille de fer. Auprès étoit un corps de garde N. Une sentinelle avoit ordre de ne jamais laisser approcher les prisonniers à la distance de trois pas.

On étoit alors dans la grande cour S : cette cour avoit 102 pieds de long sur 72 de large : elle étoit environnée des tours dites de la Liberté, de la Bazinière, de la Comté, du Trésor et de la Chapelle.

La tour de la Comté étoit la première en entrant à droite D. J'ignore l'origine de ce nom ; peut-être le fameux comte de Saint-Pol,

décapité sous Louis XI, y fut-il enfermé? On a trouvé dans les murs de cette tour cinq boulets, qui y étoient depuis le combat du faubourg Saint-Antoine entre Turenne et Condé.

La Tour du trésor C a été ainsi appelée parce que le trésor d'Henri IV qui devoit lui servir à l'exécution de ses vastes projets y étoit renfermé (35).

La tour de la Chapelle B avoit été ainsi nommée dans le temps que la chapelle étoit auprès d'elle, sous la voûte de l'ancienne porte de ville : en la démolissant on y a en effet trouvé les débris d'un autel ; on en avoit construit une autre auprès de la tour de la Liberté.

Ces trois tours étoient en face du faubourg Saint-Antoine.

En tournant sur la gauche étoient les trois autres tours qui regardoient Paris.

La tour de la Liberté F : on ne peut deviner comment une tour de la Bastille pouvoit avoir mérité une dénomination si peu faite pour elle ; peut-être quelque prisonnier s'en étoit-il échappé, et qu'elle avoit reçu ce nom de cet événement. Peut-être les barbares surveillans de la Bastille le lui avoient-ils donné par anti-phrase, en insultant, par cette dérision atroce, au malheur de ceux qui étoient confiés à leur vigilance.

La tour de la Bertaudière G doit sans doute son nom à quelque prisonnier.

L'homme au masque de fer étoit logé à la troisième chambre de cette tour : cette chambre a été regrattée et piquée jusqu'au vif dans la pierre, et reblanchie entièrement à neuf, les portes et les fenêtres ont été brûlées, ainsi que tous les meubles qu'elle contenoit (36).

La tour de la Bazinière H a probablement reçu ce nom de M. de la Bazinière, qui y fut enfermé en 1663 : ce fut dans une chambre de cette tour que l'homme au masque de fer fut déposé à son arrivée des îles Sainte-Marguerite, pendant qu'on préparoit son logement dans la tour de la Bertaudière, où il a fini ses jours.

Ces six tours étoient réunies par des massifs.

---

(35) Voyez ci-dessus, page 7.

(36) Bastille dévoilée, neuvième livraison, page 35.

Entre

Entre celles de la Chapelle et du Trésor B, C, on appercevoit une arcade O, qui du temps de leur construction par Aubriot, étoit l'ancienne porte de Paris : on y voyoit encore la place de la herse et du pont-levis.

Entre les tours de la Liberté et de la Bertaudière F, G, étoit la nouvelle chapelle L, construite vis-à-vis l'ancienne. On ignore à quelle époque. Elle avoit été d'abord en bois ; M. de Launey l'avoit fait rebâtir en pierres. Dans le mur d'un de ses côtés étoient pratiquées six petites niches, dont chacune ne pouvoit contenir qu'un prisonnier ; et ceux auxquels on permettoit d'y aller entendre la messe, n'y avoient ni air ni jour. Depuis le commencement du canon jusqu'à la communion du prêtre, on ouvroit un rideau qui couvroit une étroite lucarne vitrée et grillée, à travers laquelle, comme dans un tuyau de lunette, dit M. Linguet, on entrevoyoit le célébrant. Au-dessus de cette chapelle, au mépris de la décence, étoit le colombier du gouverneur.

Auprès du pont-levis à gauche, entre les tours de la Bertaudière et de la Bazinière G, H, étoit la galerie des archives M.

Au fond de la grande cour, en face du pont-levis, on avoit élevé un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or, sur un marbre noir, placé au-dessus de la porte, annonçoit avoir été construit en 1761, sous le règne de Louis XV, et sous le ministère de M. Phelipeaux de Saint-Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartines, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major. Il avoit été construit sur un modèle fort différent du reste, et avoit plus l'air de la maison d'un riche particulier, que d'un supplément à d'horribles prisons. Le bas de cet édifice étoit occupé par la salle du conseil, par des offices, cuisines, laverie, etc., qui avoient une sortie dans l'arrière-cour, et par des logemens des officiers subalternes et des porte-clefs. A droite au premier, sur la salle du conseil, étoit l'appartement du lieutenant de roi, au second celui du major, au troisième celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages étoit occupé par un certain nombre de chambres destinées aux prisonniers très-distingués et aux malades qu'on vouloit ménager. C'est là qu'ont demeuré successivement M. le cardinal de Rohan, et M. de Saint-James. Dans des temps de presse, toutes les pièces de ce corps de logis, les antichambres, les chambres, les cabinets

même des officiers de l'état-major, étoient remplis de prisonniers.

On entroit par le milieu de ce bâtiment dans une seconde cour R, appelée la cour du Puits. Cette cour étoit formée par les massifs qui joignoient les deux tours du côté du boulevart avec les autres tours, et par le bâtiment moderne qui séparoit cette cour de la grande ; elle étoit la basse-cour du château, et servoit à engraisser la volaille.

Les deux tours en face du boulevart avoient aussi leur nom particulier.

Celle à droite A s'appeloit la tour du Coin. Bassompière, qui y fut enfermé treize années, depuis 1631 jusqu'en 1643, y composa ses mémoires : et le Maître de Sacy, qui y demeura deux ans, de 1666 à 1668, y fit la plus grande partie de sa version de la Bible. C'est aussi dans cette tour que fut enfermé Constantin de Renneville, auteur de l'Histoire de la Bastille.

Celle à gauche E se nommoit la tour du Puits, à cause d'un grand puits qui étoit auprès d'elle, et qui servoit à l'usage des cuisines.

Il est aisé de penser combien l'air que l'on respiroit dans ces cours étroites, environnées de hautes murailles, devoit être mal-sain.

Chaque tour étoit partagée en cinq étages, chaque chambre portoit le nom de la tour et de son étage ; ainsi on disoit, la première Bazinière, la seconde Bazinière, etc. En haut de chaque tour étoient les calottes, dont le séjour après celui des cachots étoit le plus rigoureux, parce que la chaleur y étoit insupportable en été, et que le froid y étoit cruel en hiver.

Je ne décrirai pas l'intérieur des chambres, toutes les précautions prises pour griller les fenêtres, les cheminées, les latrines, les doubles portes (37), etc. ; tous ces détails sont consignés dans les *Recherches historiques sur la Bastille*, et dans la *Bastille dévoilée.*

Les tours étoient surmontées de crénaux, on y avoit placé des batteries qui tiroient dans les réjouissances publiques : le signal de la joie étoit donné du séjour de la douleur.

---

(37) On peut voir chez M. Palloi, rue des fossés Saint-Bernard, plusieurs de ces portes : il a conservé celles de M. le cardinal de Rohan et de Madame la Motte. Elle ont chacune, outre une forte serrure, trois gros verrous avec des valets : au milieu est un guichet, pour donner au prisonnier ce qui lui est nécessaire sans entrer dans sa chambre. On a adapté sous ce guichet une petite tablette à bascule pour poser les plats, etc.

La promenade sur les tours ne s'accordoit qu'à des prisonniers favorisés : c'étoit ce que Laporte appelle dans ses mémoires les *Libertés de la Bastille.*

Les cachots étoient les lieux les plus affreux. La démolition de la Bastille offre actuellement à l'œuil épouvanté, l'horrible dédale de ces abymes souterreins : on y lit des inscriptions, signes indubitables qu'ils ont été habités, et peut-être par l'innocence.

On n'a point trouvé à la Bastille les cages de fer et les oubliettes dont parle l'auteur des Remarques historiques : sans doute elles existoient sous le règne impie de l'exécrable Louis XI, et sous la magistrature de l'infame Tristan l'Hermite, qu'il appeloit son compère, c'est-à-dire son complice. Mais on n'en a découvert aucune trace, quoiqu'on y ait vu plusieurs instrumens de tortures, entre autres une machine pour écraser les pouces, et un corset de fer pour retenir les prisonniers dans une position contrainte (38).

Cependant la fouille n'est pas achevée, et peut-être retrouvera-t-on aussi les hottes de Louis XI (39).

J'ai tracé en détail le plan de la Bastille, il ne me resteroit plus qu'à parler du bastion X ; mais je l'ai déjà décrit (40). Ce bastion servoit autrefois de promenade aux prisonniers : M. Delauney se l'étoit exclusivement approprié, et leur en avoit interdit l'usage (41).

Autour du bastion et du château régnoit une galerie étroite, partie en pierre, partie en bois, Y : on y arrivoit par des escaliers placés à droite et à gauche du pont ; cette galerie étroite se nommoit *le chemin des rondes*, parce que les officiers et les sergens y faisoient des rondes continuelles pour s'assurer de la vigilance des sentinelles qui y étoient placées, et qu'on relevoit de deux heures en deux heures (42).

Les fossés étoient ordinairement à sec, excepté quand les eaux de la rivière étoient hautes.

---

(38) Dussaulx, Insurrection parisienne, page 101.
(39) *Suprà*, page 5.
(40) *Suprà*, page 15.
(41) Bastille dévoilée, deuxième livraison, page 17.
(42) Bastille dévoilée, deuxième livraison, page 19.

ÉLÉVATION DE LA BASTILLE.

La *Planche II* offre la Bastille vue de deux côtés.

La figure 1 la représente du côté du faubourg Saint-Antoine (43); on voit en face les trois tours de la *Comté*, du *Trésor* et *de la Chapelle*; entre ces deux dernières on aperçoit l'ancienne porte de Paris, et sur le ceintre de cette porte les figures dont je vais donner la description.

A droite sont les deux tours *du Coin* et *du Puits*, qui regardoient le boulevart.

Sur les tours on aperçoit les escaliers couverts, et un petit bâtiment; c'est la *Sainte-Barbe*.

La figure 2 offre la Bastille du côté de l'Arsenal, on voit la porte et le pont-levis entre les tours de *la Comté* et de *la Bazinière*: on aperçoit à droite le *bastion à oreillettes*, le *chemin des rondes* et *les guérites*.

Ces deux vues de la Bastille, qui sont parfaitement exactes, ont été dessinées d'après les plans en relief de M. Palloi.

M. Palloi, entrepreneur des travaux de la Bastille, a fait faire à ses frais quatre-vingt-trois Bastilles en relief, pour les quatre-vingt-trois départemens: il n'a employé que des pierres, du bois et du fer, tirés des décombres de la Bastille: il fait de plus présent à chaque district, d'un plan de cette forteresse encadré dans une des pierres qui ont servi à sa construction: l'envoi est accompagné d'un exemplaire du procès-verbal de la commune, en 3 volumes, et de l'Insurrection parisienne par M. Dussaulx. Ces présens coûtent déjà à M. Palloi plus de quatre-vingt-mille livres. C'est ainsi qu'il cherche à répandre les nobles sentimens d'esprit public et de liberté.

C'est à lui que je dois les divers monumens que je publie, et je saisis cette occasion de lui témoigner ma reconnoissance, ainsi qu'à ses employés, qui ont tous témoigné le même zèle.

---

(43) Vide *suprà*, page 25.

Fig. 1.

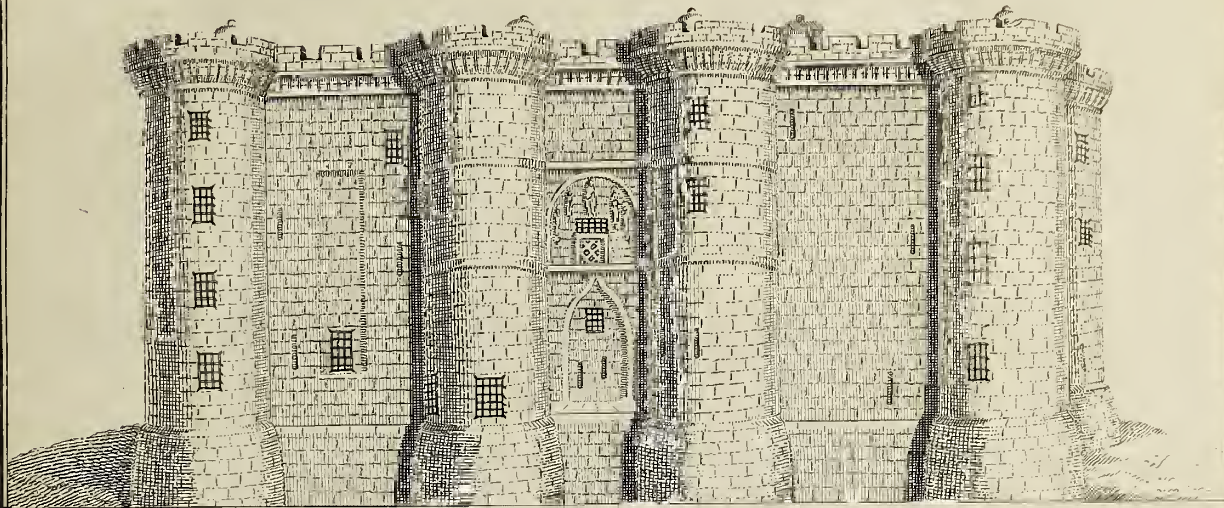
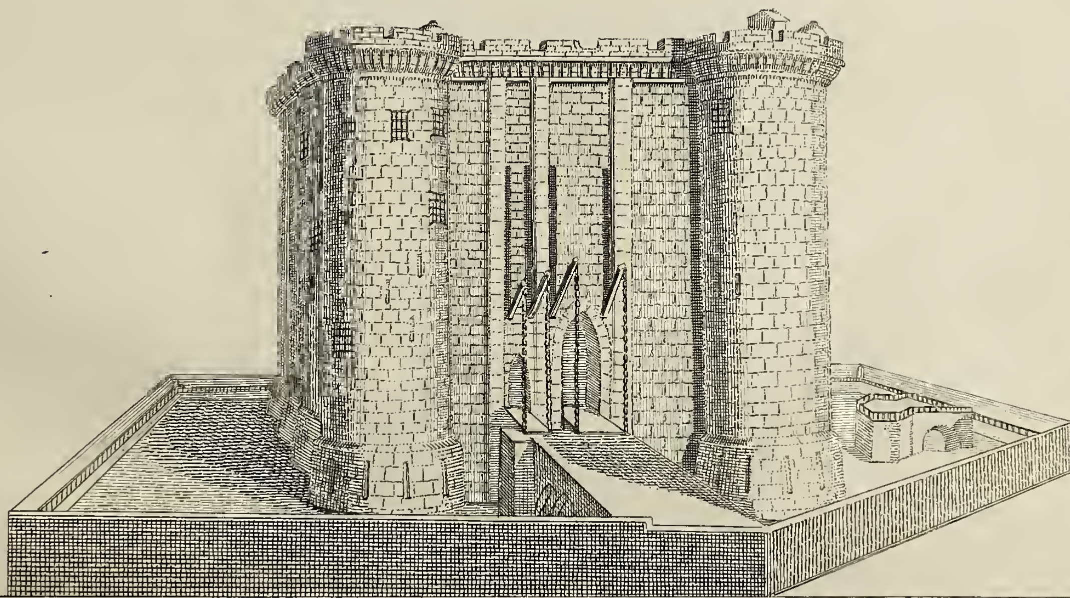


Fig. 2.



Bosse Sculp.

ELEVATION DE LA BASTILLE.

HORLOGE DE LA BASTILLE.

J'ai parlé (44) dans ma description de la Bastille, d'un beau bâtiment qui séparoit la grande cour de la cour du Puits : c'étoit sur le fronton de ce bâtiment qu'étoit cette horloge, *Pl. III, fig.* 1, devenue si célèbre par ce qu'en avoit dit M. Linguet. Voici sa description (45).

» L'horloge du château donne sur cette cour (la grande cour). On » y a pratiqué un beau cadran. Mais devinera-t-on quel en est » l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfai- » tement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le » cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps : les » deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout » autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud » énorme ; et pour prouver qu'elles menacent également les deux » sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, » a eu grand soin de modeler un *homme* et une *femme :* voilà le » spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés. » Une grande inscription, gravée en lettres d'or sur un marbre noir, » lui apprend qu'il en est redevable *à M. Raymond Gualbert de* » *Sartines*, etc. (46)

Depuis la sortie de M. Linguet, M. de Breteuil demanda un jour, en visitant la Bastille, où étoient les chaînes qui avoient tant indisposé ce prisonnier ; on les lui fit voir : *Dans deux heures*, dit le ministre, *je veux qu'elles soient ôtées ;* et elles disparurent. Mais on n'a pas pu changer la position des esclaves. Le mouvement de l'horloge a été remis au district de Saint-Louis de la Culture (47).

La description de M. Linguet n'est pas tout-à-fait exacte ; ces deux esclaves ne sont pas de sexe différent, mais d'un âge fort éloigné. L'un est un homme dans la force de l'âge, l'autre un vieillard : l'idée est toujours à peu près la même, et si elle ne signifie pas que les deux sexes trouvoient également à la Bastille la

---

(44) *Suprà*, page 25.

(45) Mémoires sur la Bastille, page 78.

(46) Cette inscription n'existe plus, elle a été mise en pièces.

(47) Bastille dévoilée, seconde livraison, page 18.

perte de leur liberté, elle indique que les deux extrémités de la vie y étoient également menacées de l'esclavage.

STATUES DE LA BASTILLE.

En face du bastion, du côté du faubourg Saint-Antoine, étoit une porte ornée d'une architecture gothique. Après la construction des massifs, c'étoit l'entrée de Paris ; elle étoit décorée de plusieurs figures.

Au-dessus de la porte étoit celle de Saint-Antoine, aux deux côtés on voyoit le roi, la reine et leurs enfans qui lui adressoient leurs prières.

Toutes ces figures ont été endommagées par le canon, dans la fameuse journée du combat du faubourg Saint-Antoine.

Charles VI.

Les sentimens sont partagés sur le nom du roi qui est représenté avec sa femme et ses deux enfans sur la porte de la Bastille, *Pl. III*, *fig.* 2 : l'opinion la plus générale veut que ce soit Charles V et Jeanne de Bourbon, d'autres prétendent que c'est Louis XI.

Cette statue ne peut-être celle de Charles V, à moins qu'elle n'ait été faite ou placée long-temps après sa mort, car le massif et la porte n'existoient pas sous son règne.

Quand à Louis XI, sa figure est assez reconnoissable pour ne pas s'y tromper : celle-ci ne lui ressemble nullement, et le costume de ce prince seroit différent, ainsi que j'aurai occasion de le faire voir ailleurs.

Cette statue ne peut donc être que celle de Charles VI. Ce fut lui qui fit construire deux nouvelles tours à la Bastille, et qui les joignit comme nous avons vu par un massif ; ainsi il est tout simple que sa statue ait été placée près de la porte pratiquée dans ce massif.

Ces figures peuvent servir à fixer à peu près l'époque de la construction de ce massif et de cette porte.

Ce fut en 1383 que Charles VI fit ajouter les deux nouvelles tours aux anciennes ; il régnoit déjà depuis trois années, mais il n'étoit



N.° F. Masquelier, aqua forti 1790.

FIGURES DE LA BASTILLE.

pas encore marié, il ne le fut qu'en 1385; il épousa Isabelle, fille d'Etienne, duc de Bavière Ingolstad, le 17 juillet, dans la cathédrale d'Amiens.

L'aîné des deux enfans qui étoient aussi représentés sur cette porte, paroît avoir environ quinze ans, ainsi on peut placer à peu près à l'année 1400, l'époque à laquelle le massif fut achevé, et reçut ces statues sur la porte.

Le règne de Charles VI fut un des plus désastreux pour la France: sa jeunesse livra le royaume à l'ambition de ses trois oncles, les ducs de Berri, d'Anjou et de Bretagne: Charles avoit les inclinations guerrières, mais à vingt-quatre ans il devint totalement imbécille, et l'état fut en proie aux factions des ducs de Bourgogne et d'Orléans, aux déprédations et aux fureurs de ceux de leur parti. Les Anglois, profitant de ces divisions, envahirent le royaume que Charles VII eut beaucoup de peine à reconquérir. Charles VI mourut le 13 octobre 1422, à cinquante-quatre ans, après avoir régné 43 ans.

Quoique son règne ait été très-long, on trouve peu de monumens qui le représentent en peinture ou en sculpture. Sa maladie et les malheurs de la France furent probablement la cause qu'on ne pensa guère à avoir son portrait: le père Montfaucon l'a gravé d'après un relief de marbre blanc, sur son tombeau de marbre noir, dans la chapelle Notre-Dame qui est à main droite dans l'église Saint-Denis (48). Mais cette figure, que l'artiste a dénaturée, ne mérite aucune confiance, et ne porte aucun caractère du temps où elle a été faite. Elle n'est nullement conforme à l'original, les yeux et tous les traits sont terminés comme dans les statues modernes.

Comme je ne connois point d'autres figures de ce prince, je ne puis assurer si celle-ci exprime sa ressemblance, mais je puis répondre de l'exactitude du dessein; on a exprimé jusqu'aux outrages du temps.

Charles VI, dans cette figure, a les cheveux ronds comme ceux des ecclésiastiques: sa couronne est mutilée, elle n'est point fleur-

---

(48) Monumens de la monarchie Françoise, Tome III, page 180, planche XXVI, figure 1.

delisée, mais radiale ; forme assez commune dans les monumens des deux premières races, mais qui se retrouve peu dans ceux de la troisième (49).

Il est vêtu d'une *Cotte hardie*, sorte d'habillement qui ressembloit parfaitement à une soutane : il étoit commun aux hommes et aux femmes, et avoit une queue traînante plus ou moins longue, selon la qualité des personnes ; les manches étoient étroites, boutonnées en dessous jusqu'au coude (50), comme celle que nous nommons *Amadis*. La cotte hardie du roi devoit être de couleur écarlate vermeille (51).

Par dessus cette *Cotte hardie*, Charles VI a un manteau ample, qui est attaché sur l'épaule avec une agrafe. Les rois de France avoient adopté ce manteau dès la première race, quand ils prirent les marques de la dignité impériale, c'étoit le *paludamentum regium*, le manteau royal.

L'agrafe qui attache le manteau étoit ordinairement d'or, c'étoit encore une marque de la dignité impériale : les Romains nommoient cette agrafe *laticlave ;* dans les anciens manuscrits elle est appelée en latin *Fibulatorium* (52), et en françois *Fermail*, parce qu'elle servoit à fermer le manteau.

Isabelle de Bavière, femme de Charles VI.

Nous avons vu que Charles VI avoit épousé, le 17 juillet 1385, Isabelle, fille d'Etienne, duc de Bavière Ingolstadt ; c'est cette princesse dont la statue étoit sur la porte de la Bastille, elle est représentée *planche III*, *figure 3*.

---

(49) Montfaucon, Monumens de la monarchie françoise, Tome I, Discours préliminaire, article *Couronne*.

(50) Art de vérifier les dates, Tome I, page 600.

(51) Le mot *cotte* vient du latin *cota*, *cottus*, *cotta*, nom de la tunique des ecclésiastiques. L'habillement que les historiens ont depuis nommé cotte hardie, se nommoit dans l'origine *cotardita*, *cottardia*, cottardie d'un seul mot : il étoit commun aux hommes et aux femmes ; les deux manches étoient boutonnées en dessous ; ces habillemens étoient de drap et de camelot, nommé alors camelin. Voyez Ducange, au mot *cotta*, *cottardia*.

Charles V étoit vêtu d'une cotte hardie d'une écarlate vermeille, et d'un manteau à fond de *cuve* fourré. *Continuator. Guill. de Nangis*, ann. 1378.

(52) Ducange, au mot *Fibulatorium*.

Isabelle

Isabelle, appelée plus ordinairement *Isabeau de Bavière*, avoit étouffé tous les sentimens de la nature : ses débordemens pendant la vie de son époux étoient publics : elle alluma le feu de la guerre civile dans le royaume, en se liant tantôt avec les Bourguignons, tantôt avec les Orléanois. Presque toutes les régentes ont fait le malheur de la France, mais celle-ci fut une des plus funestes à sa prospérité. Isabelle mourut à Paris, en 1435, agée de 64 ans.

Ses cheveux sont bouclés ou plutôt tournés en vis, sur le devant le long du visage, selon la mode du temps, et non en travers selon la coutume que nous avons adoptée : les cheveux de derrière sont réunis en une grosse tresse ; elle porte comme Charles VI, une couronne à pointes, sans fleurs de lis.

Sa cotte hardie est retenue par une ceinture appelée alors *cincture* (53) : elle a par dessus un long *ſurcot.*

Le surcot n'étoit ordinairement qu'une espèce de subreveste qui se mettoit sur la cotte, et ne descendoit que jusqu'à la ceinture ; mais les femmes qui affichoient plus de luxe avoient des surcots extrêmement longs. On lit dans le roman d'Hermine de Reims : *Il me vint deux femmes portant ſurcots plus longs qu'elles n'étoient environ d'une aune, et il falloit qu'elles portassent à leurs bras ce qui étoit bas ou traînoit à terre*, et avoient aussi *poignées à leur surcot pendant au coude, et leurs tabliers troussés en haut* (54). Le surcot, lorsqu'il étoit très-long, se nommoit aussi quelquefois *Garnache* (55).

Le surcot d'Isabelle de Bavière, dans ce monument, a sur l'estomac deux longues pièces séparées, qui forment un pli à la ceinture. C'est ce qu'indique le Roman par ces mots : *le tablier troussé en haut.*

Isabelle de Bavière poussa au plus haut degré le luxe des habits, et des coëffures.

On donne los, dit Brantôme, *à la reine Isabelle de Bavière, d'avoir apporté en France les pompes et les gorgiasetés, pour bien habiller superbement et gorgiasement les dames* (56). Si le témoignage de Brantôme paroissoit

(53) Ducange, au mot *Cincturium.*
(54) Ducange, au mot *Surcotium.*
(55) Ducange, au mot *Garnachia.*
(56) Brantôme, Histoire de la reine Marguerite.

suspect, il ne faudroit, pour se convaincre de cette vérité, qu'examiner le dessein que M. de Gaigneres (57) a fait faire, et que Montfaucon a publié (58). Dans ce dernier sa robe, sa coiffure et son manteau, sont couverts d'une infinité de pierreries.

Elle est vêtue avec plus de simplicité dans ce monument, mais il n'est pas du temps où elle déploya le plus grand luxe. Il n'a pas été fait par ses ordres; il ne la représente pas d'ailleurs dans une cérémonie publique, mais faisant un acte de piété.

Comme Isabelle aimoit beaucoup l'éclat et le faste, les monumens qui offrent son image ne sont pas aussi rares que ceux de son époux, ils sont même assez communs.

Louis, dauphin.

Le plus grand des deux enfans représentés *planche IV*, *fig.* 1, est Louis, dauphin, duc de Guienne, né le 22 janvier 1396, mort sans enfans le 18 décembre 1415, à l'âge de dix-neuf ans.

Il a les cheveux taillés en rond et bouclés, et par dessus sa cotte hardie un espèce de fourreau, dont les manches ont plusieurs plis. Le dauphin Charles, mort dans l'enfance, est représenté avec le même habit dans l'ouvrage de Montfaucon (59).

Jean II, fils de Charles VI.

La statue, *planche IV*, *fig* 2, est celle de Jean, qui naquit le 31 août 1398, et fut dauphin après son frère: il mourut sans enfans le 4 avril 1417.

Le costume de ce prince est le même que celui de son frère.

Ces deux jeunes princes ne sont pas les premiers que Charles VI eut d'Isabelle; elle lui en avoit donné deux autres, nommés aussi Charles. Ils moururent dans leur enfance (60).

---

(57) Porte-feuilles de Gaignères à la bibliothèque du roi.
(58) Monumens de la monarchie françoise, Tome III, page 108, pl. XXV.
(59) Monumens de la monarchie françoise, Tome III, page 180, pl. XXVI, fig. 3.
(60) Histoire de France, par Villaret, Tome XIV, page 169.



FIGURES DE LA BASTILLE.

Saint Antoine de Padoue.

Il est naturel que cette porte de Paris ait été décorée de l'image du patron du lieu où elle étoit située. Ce saint Antoine de Padoue, *planche IV*, *fig.* 3, appelé vulgairement de Pade, est de moitié plus grand que nature, son costume est celui de saint François, dont il avoit embrassé l'ordre. Il a été mutilé par les coups de canon, qui lui ont emporté une main et un œuil. Il tient dans l'autre main le manche d'une béquille, dont le bâton est cassé.

Saint Antoine étoit né à Lisbonne en 1195: il prit l'habit de saint François, qui vivoit encore. Le désir d'obtenir la couronne du martyre, le fit voyager en Afrique; mais le vent le jeta sur les côtes d'Italie, où il se livra à la théologie et à la prédication. Grégoire XI, qui l'entendit quelquefois, l'appeloit l'*Arche d'alliance*, *le dépositaire des lettres saintes.* Saint Antoine professa ensuite à Montpellier, à Toulouse, enfin à Padoue, où il mourut en 1231, à l'âge de 36 ans. Il est honoré sous le nom de saint Antoine de Pade.

Il faut le distinguer de saint Antoine l'instituteur de la vie monastique. Celui-ci dans ses statues ne porte pas l'habit de saint François, qui n'a vécu que long-temps après lui, et il est presque toujours accompagné d'un cochon.

Autres figures.

Le poisson qui étoit sur la porte de la Bastille, et figuré *planche IV*, N°. 4, est un Dauphin: il indiquoit la dignité de l'aîné des deux petits princes dont j'ai donné les figures *planche IV*.

L'autre figure N°. 5, est un bamboche qu'il est impossible d'expliquer.